



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le 12 DEC. 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA
LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Affaire suivie par : M. GILLARDET

☎ 04 84 35 42 76

✉ sylvain.gillardet@bouches-du-rhone.gouv.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 11 décembre 2018, il sera procédé, sur le territoire de commune de Marseille, à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande formulée par la société INTERXION, dont le siège social est situé : 129 boulevard Malesherbes 75017 Paris, en vue de la création d'un Data Center dénommé MRS2 implanté Enceinte Portuaire Porte 4 sur le GPMM sur la commune de Marseille (13015°)

Cet établissement MRS2 est une activité de service sans production, qui consiste à héberger des équipements informatiques.

Le dossier d'enquête publique sera par consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/Marseille>

Le dossier d'enquête sur support papier comprenant une étude d'incidence environnementale, un résumé non technique et les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés en mairie de Marseille siège de l'enquête, pendant trente-trois jours consécutifs, **du lundi 7 janvier 2019 au vendredi 8 février 2019 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquêtes ouverts dans la mairie de Marseille à l'adresse suivante :

Mairie de Marseille

Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (D.G.U.A.H)

40 rue Fauchier

13233 MARSEILLE Cedex 20

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le dossier complet pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement, Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h15 – bureau 420 – contact préalable tel. 04.84.35.42.76).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique unique ou pendant celle-ci, auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Dans le cadre de la protection contre la commission d'actes de malveillances dans les établissements classés, ce dossier contient des données potentiellement sensibles pour la sécurité, qui ne sont pas diffusables, consultables ou communicables, et ce dans les conditions prévues par l'Instruction du Gouvernement en date du 6 décembre 2017.

Ce dossier contient également, des données relatives au secret industriel qui ne peuvent être consultées, ni communiquées, ni diffusées.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Marseille siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse :

pref-ep-interxion@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maximum 5 MO)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête et les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture <http://www.bouches-rhone.gouv.fr> où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessous seront consultables au siège de l'enquête aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Charles VIGNY Ingénieur des Ponts et Chaussées, retraité, qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants à la :

Mairie de Marseille
Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat
40 rue Fauchier
13233 MARSEILLE Cedex 20

- le lundi 7 janvier 2019 de 9h à 12h
- le mardi 15 janvier 2019 de 9h à 12h
- le mercredi 23 janvier 2019 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 31 janvier 2019 de 9h à 12h
- le vendredi 8 février de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Par ailleurs, l'ensemble des observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dans la mairie précitée, ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et publiée sur son site internet. (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>)

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre la décision au titre du Code de l'environnement est le préfet des Bouches-du-Rhône qui statue par arrêté portant autorisation ou refus du projet porté par le pétitionnaire, après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet Monsieur Sébastien REGNIER Ingénieur QSE la Société INTERXION siège social 129 boulevard Malesherbes 75017 PARIS ou directement et uniquement par courriel à l'adresse suivante enquetepublique@interxion.com

Pour le Préfet,
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY